

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 28 (1991)
Heft: 1022

Rubrik: L'invité de DP

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Député professionnel ? Non merci !

(réd) Laurent Rebeaud, licencié du WWF pour «manque de disponibilité» à cause de son mandat politique, est également membre de la commission «Réforme du parlement» chargée d'étudier les propositions de ses collègues René Rhinow et Gilles Petitpierre. Il est donc particulièrement bien placé pour parler d'un éventuel changement de statut pour les parlementaires.

Eh bien, non. Décidément. Quelles que soient les mésaventures auxquelles m'expose la malice des temps, je ne veux pas devenir un parlementaire professionnel.

A première vue, pourtant, l'idée est séduisante. Et je comprends bien Victor Ruffy, qui l'a «mise dans le vent» dans son premier discours de président du Conseil national. Elle permettrait aux députés de se vouer totalement à leur mandat. Elle les rendrait indépendants de tout employeur. Elle augmenterait leur capacité d'absorber la masse d'informations qui s'abat chaque jour sur leurs bureaux encombrés. Elle permettrait peut-être de mettre fin à l'usage détestable qui lie nombre de députés, généralement bourgeois, à des sièges de complaisance dans toutes sortes de conseils d'adminis-

tration. Enfin, elle est *eurocompatible*.

Le tour des voisins

Mais à y bien réfléchir, et à voir de près les résultats du professionnalisme dans d'autres démocraties, la séduction décline. Voyons les pays qui nous sont les plus proches par l'histoire et par la culture. Les députés allemands ne sont pas moins stressés que nous, et leur assiduité au Bundestag est plutôt inférieure à la nôtre au Conseil national. Les lois françaises, si elles sont peut-être plus clairement rédigées que les lois suisses, n'en sont pas mieux appliquées pour autant. Et l'Etat italien, pour payer ses députés à plein temps, n'en est pas plus libre ni plus fort face aux diverses mafias qui se partagent le gouvernement de la Péninsule.

Chez nos trois grands voisins, le parlementarisme professionnel a donné naissance à une classe politique fonctionnant en vase clos, profondément coupée du pays réel. La politique politicienne y prévaut généralement sur le souci du bien commun. Et les scandales s'y succèdent sans fin.

Oui, je sais, nous avons aussi les nôtres. L'affaire du Crédit suisse à Chiasso, *Nestlé tötet babies*, l'affaire Kopp, les fiches, la P-26 et la P-27, le PC-9, les ventes d'armes à la Turquie... La Suisse n'est pas meilleure que ses voisins: elle consent, comme eux, à sacrifier l'essentiel de ses valeurs à la «réussite» économique. Ce n'est pas une raison pour croire qu'on va l'améliorer par la création d'une classe de politiciennes et de politiciens liés économiquement à

leur mandat et obsédés par leur réélection.

Le système de milice m'offre deux avantages majeurs auxquels je ne veux pas renoncer: ma liberté par rapport au marketing électoral et mon lien direct avec la réalité.

Ma liberté, c'est de pouvoir dire ce que me dicte ma conscience, même lorsqu'il s'agit de soutenir des mesures réputées impopulaires. C'est de pouvoir défendre des positions parfois marginales, pas du tout à la mode, pour la seule raison que je les trouve justes et que j'espère, en les défendant, contribuer à les faire connaître. C'est de pouvoir réfléchir sereinement aux problèmes de notre monde, sans devoir à tout moment me demander si mes idées vont «passer», ou combien de voix de plus ou de moins elles me vaudront à la prochaine épreuve électorale. Je perdrais probablement une partie de cette liberté si je devais à tout prix assurer ma réélection. Il est plus facile de se reclasser professionnellement quand on a gardé le contact avec son métier.

Garder le lien

Mon lien direct avec la réalité, c'est mon métier, justement. Même à temps partiel, l'exercice de ce métier me fait partager les hauts et les bas d'une entreprise, me donne l'occasion de collaborer avec des gens pour qui la politique n'est rien ou pas grand-chose, me contraint à mettre mes connaissances professionnelles à jour. Si j'étais politicien professionnel, je serais coupé de mon métier, de mon entreprise et de ceux qui y travaillent. Je perdrais ma principale référence vivante dans le monde réel. Je serais privé d'un lien irremplaçable avec ceux que je suis censé représenter au Parlement.

Un statut de politicien à plein temps ne m'améliorerait pas. Ce dont j'ai besoin, c'est de conditions qui me permettent d'assurer à mon travail parlementaire une qualité professionnelle. Et dans ce but, ce que je demande d'abord, c'est d'être soulagé du stress et de la surcharge permanente que connaissent depuis quelques années la plupart des parlementaires fédéraux.

Il me suffirait d'un bureau convena-

DP DP

Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy (jpb)

François Brutsch (fb)

JeanLouis Cornuz

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

René Longet

Charles-F. Pochon (cfp)

L'invité de DP: Laurent Rebeaud

Abonnement: 70 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 **Vidéotex:** 021 312 69 10

CCP: 10-15527-9

Composition et maquette: Françoise Gavillet,

Monique Hennin, Pierre Imhof

Impression: Imprimerie des Arts et Métiers SA

blement équipé, et d'un-e assistant-e capable de repérer les urgences dans mon courrier, de répondre au téléphone en mon absence, d'excuser mon absence auprès de la société philanthropique qui m'invitait si gentiment pour sa soirée annuelle, de chercher les informations qui manquent dans mes dossiers, de gérer ces piles immondes de paperasses de toutes natures où finissent par se mêler indistinctement l'appel au secours d'un requérant d'asile, l'invitation d'il y a deux mois à l'inauguration d'une rotative, le dossier confidentiel sur un projet de place d'armes et l'épaisse publicité pour un nouveau procédé d'épuration des eaux...

Le tri du courrier et le classement intelligent de la documentation d'un parlementaire fédéral justifieraient à eux seuls un emploi à mi-temps. Et un autre mi-temps serait bienvenu pour la préparation des dossiers. Un soutien logistique et administratif de ce type permettrait aux députés — du moins à ceux qui le désirent — de garder un pied dans leur métier et dans la vie réelle. Il permettrait de préserver les avantages les plus précieux du parlement de milice.

Les intérêts bien compris

Evidemment, pour que le système de milice survive, il faut des patrons qui voient un intérêt pour leur entreprise à employer un parlementaire fédéral. Et qui lui font un cahier des charges compatible avec son mandat, fût-ce à temps partiel. La plupart des responsables de l'économie comprennent fort bien cet intérêt. D'autres sont assez sots pour ne pas le comprendre, desservant par là-même leur propre cause et l'entreprise dont ils ont la responsabilité. Il m'est sans doute amer de devoir constater que cette sottise est équitablement répartie partout, jusque chez les écologistes. Mais l'amertume est mauvaise conseillère, et on ne fait pas un bon parlement avec des amers professionnels.

Laurent Rebeaud

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. Laurent Rebeaud est conseiller national écologiste.

Les sous-titres sont de la rédaction.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Un anatomiste du XVI^e

Ce n'est pas que j'aie un goût démesuré pour les fiches — mais comme tout le monde en parle, soit pour minimiser, soit pour peindre le diable sur la muraille...

Soit l'extrait du dossier de Mousse Boulanger, comédienne, diseuse, écrivaine et collaboratrice de la radio:

Le 17 novembre 1964, à Genève, Pierre et Mousse Boulanger ont dit des poèmes à «la soirée Ukrainienne»; Le 23 novembre, à la même fête organisée à Lausanne, le couple B. a également dit des poèmes;

Le 21 janvier 1965 de (caviardé) à ... orienté... que le couple n'a pas encore de programme pour l'été prochain;

Le 2 juin 1967, Mousse Boulanger a pris part à la journée de l'association des Jurassiens de l'extérieur à Moudon. Dans la Feuille d'Avis de Lausanne n° 277 (quotidien subversif entre tous, comme chacun sait), on pouvait lire un article intitulé: «Pierre et Mousse Boulanger: dix ans de scène»; le 12 février 1974 de Pol.Ge. «Hommage à Maïakowski» à Genève le 8 février 1974. Le couple a dit des poèmes du poète russe. Etc. etc.

Eh bien, je dois le dire: Mousse Boulanger me paraît à côté de la plaque... Car enfin — petite question — que faire des remarquables personnages qui ont consacré leur temps (et notre argent, car c'est vous et moi qui finançons) à rédiger ces fiches? Les mettre à l'AI? Ça coûterait presque aussi cher, et ça risquerait d'en faire des frustrés — supposez que le KGB paie mieux que l'AI, vous voyez ça d'ici. Ou alors quoi? au prix où sont les analyses, psychanalyses, traitements psychiatriques, maisons de repos, il ne faut pas y songer. Non: plus j'y réfléchis, plus je me persuade qu'on a fait pour le mieux. Mais il y a des gens qui vraiment ne comprennent rien à rien.

Pour en revenir au livre de Michel Buenzod: *La fabrique du corps* dont d'autres, entre-temps, ont dit beaucoup de bien, ce qui m'a fort réjoui:

Je me suis demandé pourquoi un ancien président de l'Association Suisse-URSS avait consacré un énorme travail à un anatomiste du XVI^e siècle. Outre l'intérêt intrinsèque présenté par un homme tout à fait hors du commun, on rencontre

dans le livre toutes sortes de points d'accrochage, si je puis dire, qui ont retenu sans doute l'auteur et retiennent le lecteur. Par exemple ceci: on apprend qu'en 1543 ou 44, *les Français, le pape et les Turcs ont conclu, de fait une alliance contre Charles Quint*. Belle alliance, commandée autant par la morale que par la religion; par le cœur que par la raison — et qui n'est pas sans rappeler certaines alliances d'aujourd'hui: je te largue le Liban et tu appuies ma politique au Proche-Orient. Ou encore ceci: *Vesale, le héros du livre, médecin et anatomiste, voudrait bien avoir communication des écrits de Gallien, illustre médecin de l'Antiquité, que détient un cardinal vénitien... Refusé!* Il pourrait en faire un usage inconsidéré. Ceci ne vous rappelle rien? L'ami Cantini, qui demanda en vain de pouvoir consulter le dossier Mussolini, qui se trouvait entre les mains de l'Université de Lausanne... Et va donc: cette admirable Renaissance, que Michel Buenzod fait revivre magistralement, n'était pas si différente de notre temps! Et la vie d'hommes à la fois intègres et passionnés rencontre toujours le même genre d'obstacles. ■

MÉDIAS

La télévision suisse participe à la présentation des télévisions d'Europe au Centre Georges Pompidou à Paris. Elle partage un pilier de présentation avec la télévision autrichienne. L'autoportrait de la télévision romande est une bonne information.

Naissance en ce début d'année d'*Agri Hebdo*, produit de la fusion du fribourgeois *Agri Journal* et de la *Terre romande*. En Suisse alémanique la fusion de deux importants journaux agricoles a été tentée mais a échoué.

Dans le numéro de *Nouvel An La Suisse*, le patron Jean-Claude Nicole note que le cash flow de Sonor est loin d'atteindre 14%, taux qui avait été enregistré il y a 30 ans lorsqu'il est devenu directeur général de l'entreprise.